

# RAPPORT SEMESTRIEL 2013

SEQUANA

## SOMMAIRE

<b>03</b>	Rapport semestriel d'activité
<b>12</b>	Comptes semestriels consolidés
<b>12</b>	Bilan consolidé
<b>13</b>	Compte de résultat consolidé
<b>17</b>	Annexes aux comptes consolidés
<b>30</b>	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2013
<b>31</b>	Attestation du responsable du rapport financier semestriel

# RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

## – *Activité du groupe 1<sup>er</sup> semestre 2013*

La dégradation de l'environnement économique au 1<sup>er</sup> semestre 2013 a accéléré la baisse des volumes en papiers d'impression en Europe, dans un contexte de forte pression sur les prix de vente, et a amplifié le mouvement de substitution sur des papiers de moyenne gamme. Dans ce contexte, Sequana a poursuivi sa politique de gestion stricte de ses coûts.

Grâce à l'augmentation de capital réalisée en 2012, la dette nette consolidée du groupe a été réduite à fin juin 2013 par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2012 et le groupe a pu continuer de mettre en œuvre son plan stratégique avec notamment l'acquisition, encore soumise à l'autorisation des autorités européennes de la concurrence, par Antalis de l'activité de distribution de papiers de bureau de Xerox en Europe de l'Ouest.

Par ailleurs, le groupe a finalisé avec ses banques les accords étendant jusqu'au 30 novembre 2015 la maturité des lignes de crédit de Sequana (41 millions d'euros), d'Arjowiggins (400 millions d'euros) et d'Antalis (530 millions d'euros), prévoyant des conditions adaptées à l'évolution actuelle de ses activités et, notamment, la révision des ratios financiers auxquels sont soumis ces crédits afin de donner plus de flexibilité opérationnelle au groupe.

## – *Comptes consolidés au 30 juin 2013*

### ▶ CHIFFRES CLES – COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE SIMPLIFIE

<i>En millions d'euros, sauf résultat par action</i>	<b>S1 2013</b>	<b>S1 2012 <sup>(1)</sup></b>	Variation* S1 13 / S1 12
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 799</b>	<b>1 977</b>	-9,0%
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b> de gestion**	<b>59</b>	<b>79</b>	-26,4%
<i>Marge en % *</i>	<i>3,3%</i>	<i>4,0%</i>	<i>- 0,7 point</i>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>19***</b>	<b>44</b>	-55,7%
<i>Marge en % *</i>	<i>1,1%</i>	<i>2,2%</i>	<i>-1,1 point</i>
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>(36)</b>	<b>(7)</b>	-
Résultat net dilué par action, en euro	(1,46)	(0,55)	
Nombre moyen dilué d'actions****	24 912 992	12 465 503	

(\*) Les calculs de variation et de marge en pourcentage ont été effectués sur la base des chiffres avec une décimale.

(\*\*) EBE de gestion : résultat opérationnel courant hors dotation et reprise aux amortissements et provisions.

(\*\*\*) Y inclus des gains de 4,5 millions d'euros liés à des modifications de régimes de retraite.

(\*\*\*\*) Ces données tiennent compte des opérations en capital intervenues en 2012.

(1) Les données analytiques de compte de résultat S1 2012 du tableau ci-dessus sont les données publiées en 2012. En application du référentiel IFRS, le résultat opérationnel courant et le résultat net 2012 des états financiers sont cependant retraités de l'impact rétroactif -non significatif- de la norme IAS 19 révisée (évaluation des engagements de retraite).

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2013 s'élève à 1 799 millions d'euros, en recul de 9 % (- 7,7% à taux de change constants). Ce retrait reflète la baisse marquée des volumes en papiers d'impression en Europe en distribution et en production conjuguée à une forte pression sur les prix de vente et sur le mix produit, amplifiée par sa politique de gestion du risque client et de protection des marges. La meilleure résistance des activités de spécialité d'Arjowiggins et le développement des activités Emballage et Communication visuelle d'Antalis ont toutefois permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires.

L'Excédent Brut d'Exploitation de gestion atteint 59 millions d'euros contre 79 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012 et représente 3,3 % du chiffre d'affaires (- 0,7 point). La baisse des volumes en papiers d'impression, l'évolution défavorable du mix produit et la pression sur les prix de vente ont été compensées en partie par l'impact positif de la réduction des coûts fixes, liée notamment à la fermeture des usines d'Arjowiggins au Danemark et en Argentine en 2012.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 19 millions d'euros (dont 4,5 millions d'euros liés à des modifications de régimes de retraite), à comparer à 44 millions d'euros au 30 juin 2012. La marge opérationnelle courante représente 1,1 % du chiffre d'affaires (- 1,1 point).

Après coût du financement, impôts et éléments exceptionnels (essentiellement des coûts de restructuration chez Antalis et Arjowiggins pour 15 millions d'euros), le résultat net - part du groupe ressort en une perte de 36 millions d'euros, à comparer à une perte de 7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

La dette nette consolidée du groupe au 30 juin 2013 s'élève à 601 millions d'euros, contre 661 millions d'euros au 30 juin 2012, en diminution de 60 millions d'euros, et 538 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'augmentation de la dette nette de 63 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 s'explique par l'effet de saisonnalité des activités.

#### ▶ ANTALIS

Au 1<sup>er</sup> semestre, le marché des papiers d'impression s'est inscrit en baisse de 8 % dans un contexte de pression importante sur les prix de vente. L'activité d'Antalis dans les pays européens s'est caractérisée par de fortes disparités, avec une meilleure résistance du Royaume-Uni, de la Suisse et des Pays Baltes. Hors d'Europe, l'activité en Amérique Latine a continué d'être porteuse. En raison de sa politique volontariste de protection de sa marge brute, Antalis a enregistré une baisse des volumes en papiers d'impression de 9 % sur le semestre. Dans les autres segments de marché, l'activité Emballage et Communication visuelle a fait preuve d'une bonne tenue, notamment en matière de ventes croisées (*cross selling*). Ces activités ont contribué à hauteur de 33 % à la marge brute d'Antalis au 1<sup>er</sup> semestre (contre 28 % en 2012).

Le chiffre d'affaires d'Antalis s'établit ainsi à 1 260 millions d'euros, en retrait de 7,8 % par rapport au 30 juin 2012 (- 6,5 % à taux de change constants).

L'Excédent Brut d'Exploitation de gestion atteint 38 millions d'euros, en retrait de 14,6 % sous l'effet principalement de la baisse des volumes partiellement compensée par l'amélioration du mix produit et le contrôle de la base de coûts fixes qui permettent à Antalis d'enregistrer une bonne tenue du taux de marge d'exploitation.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 millions d'euros, contre 33 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012, la marge opérationnelle représentant 1,9 % du chiffre d'affaires (- 0,5 point).

La bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement sur le semestre a permis à Antalis de réduire sa dette à 246 millions d'euros (- 16 millions d'euros par rapport au 30 juin 2012) et de dégager un bon niveau de cash flow opérationnel, à 35 millions d'euros contre 31 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Afin de consolider ses positions et d'améliorer sa rentabilité, Antalis a fait une offre d'achat ferme à Xerox le 19 juin 2013 pour l'acquisition de son activité de distribution de papiers de bureau en Europe de l'Ouest représentant un chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros. Cette acquisition lui permettra de renforcer ses positions dans ce segment et de bénéficier d'une licence exclusive pour la distribution de papiers à marque Xerox en Europe de l'Ouest. Cette acquisition, qui est soumise à l'autorisation des autorités européennes de la concurrence, devrait être finalisée au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Elle fait l'objet des procédures usuelles auprès des instances représentatives du personnel concernées. Elle sera relative sur les résultats d'Antalis dès 2014.

#### ▶ ARJOWIGGINS

Le semestre a été marqué par la poursuite du recul des volumes en papiers graphiques pour l'impression en Europe dans un contexte de pression sur les prix de vente et l'évolution de la demande vers des papiers de moyenne gamme. L'activité papiers recyclés a bien résisté dans la plupart des pays ainsi que la pâte à papier recyclée et les activités de spécialité (en particulier laminé, transfert, ouate de cellulose, papier calque, documents d'authentification des personnes). Par ailleurs, la division Sécurité a été pénalisée par un décalage de son activité papier pour billets de banque qui sera résorbé sur le 2<sup>nd</sup> semestre.

Sur le semestre, les volumes se sont inscrits en baisse de 8 % et le chiffre d'affaires s'établit à 661 millions d'euros, en recul de 11,2 % (- 10,1 % à taux de change constants) par rapport au 30 juin 2012.

L'Excédent Brut d'Exploitation de gestion s'établit à 25 millions d'euros, contre 44 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Cette diminution reflète essentiellement l'impact négatif de la chute des volumes, de la pression sur les prix de vente et de la demande vers des papiers de moyenne gamme. Arjowiggins a bénéficié de l'impact positif de la réduction des coûts fixes liée aux fermetures fin 2012 des usines de Witcel (Argentine) et de Dalum (Danemark). Les prix de la pâte à papier, de l'énergie et des produits chimiques sont restés à des niveaux élevés.

Le résultat opérationnel courant est à l'équilibre, contre un résultat opérationnel courant positif de 20 millions d'euros au 30 juin 2012.

La fermeture d'Ivybridge se déroule conformément au calendrier initial avec la fermeture d'une première machine en mai et le transfert des lignes de produits sur un autre site du groupe en Grande-Bretagne. La fermeture de l'usine sera effective comme prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Dans un environnement de marché particulièrement difficile, l'optimisation de son schéma industriel a permis à Arjowiggins d'améliorer la gestion de ses capacités.

---

## *Capital social*

---

### ▶ CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, le capital social de Sequana a évolué de la manière suivante :

Le 30 avril 2013, 1 849 actions ont été créées et remises à certains bénéficiaires d'actions gratuites du plan de février 2010 qui prévoit que les acquisitions doivent résulter d'actions nouvellement émises. Le capital social de la société est alors passé de 225 084 348 euros à 225 100 989 euros, divisé en 25 011 221 actions d'une valeur nominale de 9 euros chacune.

Depuis cette date, le capital social de la société est resté inchangé.

Le nombre de droits de vote attaché aux actions de la société est proportionnel au capital qu'elles représentent et seules les actions auto-détenues par Sequana sont privées de droit de vote conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce.

Depuis le 15 novembre 2012, date du regroupement des actions composant le capital social de la société, et jusqu'au 14 novembre 2014, à chaque action regroupée de 9 euros de valeur nominale sont attachés 6 droits de vote et à chaque action non regroupée de 1,50 euro de valeur nominale est attaché 1 droit de vote, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions en circulation soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A compter du 15 novembre 2014, la distinction entre actions regroupées et actions non regroupées n'aura plus lieu d'être et toute action de la société donnera droit à son titulaire à 1 voix au moins.

Par ailleurs, à compter du 26 juin 2014, le nombre de voix attachées aux actions en circulation ne sera plus nécessairement proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent puisqu'un droit de vote double sera conféré à chaque action inscrite sous la forme nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins. L'instauration de ce droit de vote double a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2012 dans le but d'assurer une meilleure stabilité de l'actionnariat et de conférer un rôle plus important aux actionnaires fidèles de la société.

### ▶ REPARTITION DU CAPITAL - ACTIONNARIAT

Au 30 juin 2013, la répartition du capital de la société n'avait pas connu d'évolution significative depuis la clôture de l'exercice 2012.

### ▶ FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, la société a reçu les franchissements de seuils suivants :

Le 8 janvier 2013, Abu Dhabi Investment Authority a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 0,5 % et détenir 0,5646 % du capital et des droits de vote de la société.

BNP Paribas Asset Management a déclaré, pour l'ensemble des actions détenues par les portefeuilles gérés par les sociétés de gestion de son groupe, après avoir franchi le 24 avril 2013 à la hausse le seuil statutaire de 0,5 % du capital et détenir à 0,7316 % du capital et des droits de vote de la société.

Le 19 mai 2013, Abu Dhabi Investment Authority a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 0,5 % et détenir 0,4321 % du capital et des droits de vote de la société.

Le 10 juin 2013, Dimensional Fund Advisors LP a déclaré pour l'ensemble des actions détenues par les fonds qu'il gère directement ou indirectement, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1,5 % et détenir 1,5019 % du capital et des droits de vote de la société.

Le 27 juin 2013, Norges Bank Investment Management a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et détenir 2,04 % du capital et des droits de vote de la société.

Par ailleurs, dans le cadre de la constitution, début 2013, de la Banque Publique d'Investissement, la dénomination sociale du Fonds Stratégique d'Investissements, actionnaire de Sequana à hauteur de 20,09 %, a été modifiée le 12 juillet 2013 en « Bpifrance Participations SA » et son capital social, préalablement détenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, a été apporté à l'établissement public à caractère industriel et commercial BPI-Groupe SA. A la suite de ces opérations, BPI-Groupe SA a déclaré le 18 juillet 2013 avoir franchi à la hausse, le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI), les seuils légaux de 5 à 20 % du capital et des droits de vote de la société et détenir indirectement à cette date, 5 024 916 actions Sequana représentant 20,09 % de son capital et de ses droits de vote.

#### ▶ CAPITAL POTENTIEL

##### *Options de souscription d'actions Sequana*

Au 30 juin 2013, 17 628 options de souscription d'actions Sequana, exerçables jusqu'au 10 mai 2014, restaient en circulation, soit une augmentation potentielle nominale du capital social de 158 652 euros, représentant un pourcentage de dilution potentielle de 0,07 %. Toutefois, le prix d'exercice de ces options étant largement supérieur au cours de Bourse de l'action Sequana, il est peu probable que ces options soient exercées.

##### *Actions attribuées gratuitement par Sequana (plan 2010)*

S'agissant de l'acquisition de la 2<sup>nd</sup>e tranche des actions gratuites du plan du 9 février 2012, seul le critère d'EBE de l'activité Médical/Hôpital a été atteint au 31 décembre 2012 entraînant, conformément au règlement du plan, la création le 30 avril 2013 de 1 849 actions Sequana qui ont été remises à la même date aux trois bénéficiaires concernés.

Par ailleurs, au 30 juin 2013, les bénéficiaires résidant, et salariés de sociétés, à l'étranger ayant acquis le 30 avril 2012 des droits à actions gratuites au titre de l'atteinte des critères de performance au 31 décembre 2011 sont au nombre de 71 et représentent 30 370 actions (dilution potentielle de 0,12 %) qui seront créées et leur seront remises le 30 avril 2014, sous réserve de leur présence au sein du groupe à cette date (et hors cas de maintien de droits nonobstant la sortie du groupe).

Le plan d'attribution gratuite d'actions du 9 février 2010 est désormais arrivé à son terme et plus aucune action Sequana ne sera ni émise ni attribuée à ce titre, en dehors de celles visées ci-dessus.

---

## ***Gouvernement d'entreprise***

#### ▶ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie le 27 juin 2013 a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Pascal Lebard et Michel Taittinger et décidé les nominations en qualité d'administrateurs de Mme Marie Lloberes, de M. Pierre Martinet (jusqu'alors représentant permanent d'Exor SA dont le mandat arrivait à échéance) et de M. Jean-Yves Durance (qui était jusque-là censeur de la société).

Les fonctions et mandats exercés par les membres du conseil sont décrits dans le document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2013. Mme Marie Lloberes, nouvellement élue en qualité d'administrateur, âgée de 55 ans, est Directrice générale des opérations Courrier de La Poste et est qualifiée d'administrateur indépendant. Le conseil d'administration compte désormais cinq administrateurs indépendants sur dix administrateurs et respecte les règles de gouvernement d'entreprise du code AFEP-MEDEF, tant en termes d'indépendance de ses membres que de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Par ailleurs, le conseil d'administration qui s'est réuni à la même date, postérieurement à l'assemblée, après avoir constaté la démission de M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de commerce et 17 des statuts, de réunir les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, qui avaient été dissociées par décision du conseil en date du 11 mai 2007 et de nommer M. Pascal Lebard en qualité de Président et Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration a en effet considéré que dans le contexte économique actuellement difficile, il était opportun de concentrer les pouvoirs de représentation de la société vis-à-vis des tiers et que les changements au sein du conseil consécutifs à la tenue de l'assemblée des actionnaires étaient l'occasion de procéder à ce renforcement et de confirmer toute sa confiance à M. Pascal Lebard.

Le conseil a assorti sa décision de réunification des fonctions de Président et de Directeur général du renforcement du rôle du Vice-Président. Il a en conséquence, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, modifié le règlement intérieur du conseil et élargi les fonctions du Vice-Président. Ainsi, en sus des fonctions qui lui sont dévolues par les statuts en vertu desquelles il peut remplacer le Président en cas d'empêchement de ce dernier, le Vice-Président est associé au processus d'évaluation du conseil d'administration et a pour mission de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts et de porter à la connaissance du conseil les éventuels conflits concernant les dirigeants mandataires sociaux et les autres membres du conseil d'administration qu'il aurait identifiés. Il veille également au respect du règlement intérieur du conseil et s'assure de la bonne communication entre les administrateurs et le Président Directeur général.

Le conseil, dans le but d'assurer le maintien de la plus grande transparence possible entre le pouvoir exécutif et l'organe de contrôle et d'approbation des opérations les plus significatives pour le groupe qu'est le conseil d'administration, a décidé de désigner M. Jean-Pascal Beaufret en qualité de Vice-Président pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé sa mission telle qu'elle est définie par le règlement intérieur du conseil. Le conseil a en effet estimé que l'expérience de M. Jean-Pascal Beaufret, tant dans la gestion de sociétés industrielles qu'en matière financière, serait un atout pour le groupe. Enfin, le conseil a considéré que tant qu'il n'est pas en situation de remplacer le Président de manière permanente, M. Beaufret n'exerce aucun rôle exécutif au sein de la société et conserve par conséquent sa qualité d'administrateur indépendant.

A la date de dépôt et de publication du présent rapport, la composition du conseil d'administration est la suivante :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Echéance du mandat  
AG statuant sur les comptes*

Pascal Lebard	Président et Directeur Général	2016
Jean-Pascal Beaufret	Administrateur et Vice-Président	2013
Luc Argand	Administrateur	2013
Odile Desforges	Administrateur	2015
Jean-Yves Durance	Administrateur	2013
Marie Lloberes	Administrateur	2016
Pierre Martinet	Administrateur	2015
Michel Taittinger	Administrateur	2016
Allianz France	Administrateur	2013
représentée par Peter Etzenbach		
Bpifrance Participations SA (ex FSI)	Administrateur	2015
représentée par Bertrand Finet		
<i>Eric Lefebvre</i>	<i>Censeur</i>	<i>2014</i>

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, le conseil d'administration s'est réuni six fois, avec un taux d'assiduité des administrateurs de 87 %.

#### ▶ COMPOSITION DES COMITES

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2013 a également procédé à la recomposition des comités du conseil, de la manière suivante :

##### COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

<b>Jean-Yves Durance</b>	<b>Président</b>
Odile Desforges	
Marie Lloberes	

Ce comité ainsi composé compte trois membres, dont deux membres sont indépendants, et ne comprend aucun dirigeant mandataire social, satisfaisant ainsi aux règles de gouvernement d'entreprise du code AFEP-MEDEF. Le Président Directeur général pourra si besoin est, assister aux travaux du comité, sans voix délibérative, sauf si le comité délibère d'un sujet le concernant.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

##### COMITE DES COMPTES

<b>Jean-Pascal Beaufret</b>	<b>Président</b>
Pierre Martinet	
Michel Taittinger	

Ce comité ainsi composé compte trois membres, dont deux membres sont indépendants, et ne comprend aucun dirigeant mandataire social. Sa composition est ainsi conforme aux règles de gouvernement d'entreprise du code AFEP-MEDEF.

M. Eric Lefebvre, censeur de la société, assiste aux réunions de ce comité en qualité d'invité.

Le comité des comptes s'est réuni trois fois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

##### COMITE STRATEGIQUE

<b>Luc Argand</b>	<b>Président</b>
Pascal Lebard	
Marie Lloberes	
Allianz France	
représentée par Peter Etzenbach	
Fonds Stratégique d'Investissement	
représenté par Bertrand Finet	

Ce comité ainsi composé compte cinq membres dont deux membres sont indépendants. Aucune règle spécifique de gouvernement d'entreprise ne régit la composition du comité stratégique.

## – *Gestion des risques*

---

#### ▶ RISQUES DE LIQUIDITE ET RISQUES DE CHANGE

Les conditions de financement du groupe sont exposées dans le document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2013 (chapitre 3 - § Risque de liquidité). Depuis cette date, le groupe a complété les modalités de son financement en renégociant avec les banques d'Antalis la convention de crédit dont cette dernière bénéficie.

Ainsi, le 24 juillet 2013, Antalis International (Antalis) a signé, dans les conditions prévues par l'accord de principe conclu avec ses banques le 28 juin 2013, la documentation juridique confirmant l'extension jusqu'au 30 novembre 2015 du contrat, qui avait été conclu en 2007 et modifié en 2012, portant sur un crédit syndiqué actuellement d'un montant de 530 millions d'euros.



Dans le cadre de cette documentation, Antalis a obtenu certaines modifications des conditions contractuelles, dont les plus importantes portent sur les ratios financiers à respecter qui s'établissent désormais comme suit :

➤ *Dettes nettes consolidées / Excédent Brut d'Exploitation consolidé (Leverage) :*

30 juin 2013	≤ 3,50
30 septembre 2013	≤ 5,00
31 décembre 2013	≤ 3,00
31 mars 2014	≤ 4,45
30 juin 2014	≤ 3,20
30 septembre 2014	≤ 4,50
31 décembre 2014	≤ 2,85
31 mars 2015	≤ 4,20
30 juin 2015	≤ 2,95
30 septembre 2015	≤ 3,80

➤ *Résultat d'exploitation courant consolidé / Charge d'intérêts nette consolidée (Interest Cover) :*

30 juin 2013	≥ 2,40
31 décembre 2013	≥ 2,35
30 juin 2014	≥ 2,40
31 décembre 2014	≥ 2,45
30 juin 2015	≥ 2,50

L'ajustement de ces deux derniers ratios financiers est d'ores et déjà prévu en cas de réalisation de l'acquisition auprès du groupe Xerox de ses activités de distribution de papiers de bureau en Europe de l'ouest décrite en page 4.

➤ *Dettes nettes consolidées / Capitaux propres consolidés (Gearing)*

Test semestriel lors duquel ce ratio doit être <1,1 (inchangé).

Le mécanisme des sûretés (en particulier le nantissement des créances commerciales) demeure inchangé, leurs modalités étant simplement modifiées, le cas échéant, pour tenir compte de l'extension de la maturité du crédit.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des conditions de marché, l'avenant au contrat de crédit définit, pour les tirages en euros, des marges comprises :

- entre 2,85 % et 4,5 % jusqu'au 31 mars 2014
- entre 3,10 % et 4,75 % entre le 31 mars 2014 et le 30 septembre 2014
- entre 3,35 % et 5,00 % à partir du 30 septembre 2014,

ces fourchettes étant fonction du niveau du ratio « Dettes nettes consolidées / Excédent Brut d'Exploitation consolidé » à la date de test immédiatement précédente.

Enfin, le contrat prévoit la poursuite de l'amortissement progressif de la tranche A du crédit pour les exercices 2014 et 2015 (à hauteur de 30 millions par an). Le groupe envisage d'étudier toute possibilité de diversification de ses sources de financement.

Avec la signature de cet avenant par Antalis qui vient compléter les accords intervenus le 30 avril 2013 pour modifier les crédits consentis à Arjowiggins et à Sequana (cf. document de référence 2012, chapitre 3 - § Risques de liquidité), le groupe a finalisé la renégociation de l'ensemble de ses crédits bancaires de telle sorte que leur échéance est désormais reportée au 30 novembre 2015 et que les ratios financiers qui leur sont applicables ont pour la plupart été revus. Au 30 juin 2013, le groupe respecte l'ensemble des ratios financiers auxquels sont soumis ses contrats de crédit et, sous réserve des aléas des marchés sur lesquels il opère, estime être en mesure de respecter ses engagements et bénéficier des ressources financières dont il a besoin.

Par ailleurs, le groupe est exposé aux variations de change, en particulier EUR/GBP et EUR/USD qui peuvent avoir un effet sur les comptes.

## ▶ LITIGES

Le groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges, dont les plus importants sont cités dans le présent document. Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche normale des affaires et dont il est permis de penser qu'ils n'engendreront pas de coûts significatifs pour le groupe, il existe d'autres différends ci-après exposés pour lesquels le groupe ne peut totalement exclure que les procédures engagées puissent avoir un jour un impact sur les comptes du groupe.

Depuis septembre 2010, les autorités de la concurrence, européennes et nationales, mènent des enquêtes sur des pratiques anti-concurrentielles dans le secteur des enveloppes. La filiale espagnole d'Antalis, Antalis Envelopes Manufacturing SL, ainsi qu'une société de commercialisation espagnole (Hispapel) dans laquelle Antalis détenait une participation minoritaire ont fait l'objet de poursuites pour des faits d'entente sur le marché des enveloppes, d'une part en Espagne et d'autre part sur le marché destiné à l'exportation.

Le Conseil de la Commission nationale de la Concurrence a rendu deux décisions, l'une en octobre 2012 relative au marché export et l'autre à la fin du mois de mars 2013 relative au marché espagnol, retenant la participation d'Antalis Envelopes Manufacturing SL à une entente horizontale sur ces deux marchés, aux côtés des autres principaux acteurs.

Tenant compte de la coopération d'Antalis avec les autorités dans la conduite de leur enquête, le Conseil de la Commission nationale de la Concurrence a admis la demande de clémence d'Antalis Envelopes Manufacturing SL et réduit le montant des amendes infligées de 40 % pour les fixer globalement à un montant proche de 5 millions d'euros (la deuxième partie de cette condamnation devant être réglée à hauteur de 4,7 millions d'euros par Antalis Envelopes Manufacturing SL fin août 2013).

Afin de préserver ses droits alors que les autres producteurs d'enveloppes condamnés ont fait appel ou parce qu'elle conteste le fondement et le quantum des condamnations intervenues, Antalis Envelopes Manufacturing SL a interjeté appel de ces condamnations.

Par ailleurs, un litige fiscal est né entre la société Boccafin (société par actions simplifiée, anciennement Permal Group, société en commandite par actions), filiale de Sequana, et l'administration fiscale qui remet en cause l'appartenance de cette dernière au groupe d'intégration fiscale. Sur ce fondement, une proposition de rectification a été adressée à Boccafin et après de nombreux échanges avec l'administration, celle-ci a confirmé sa position à la fin de l'année 2010 et mis en recouvrement les impositions correspondantes.

Boccafin, considérant que les arguments juridiques en faveur de son appartenance en 2005 à l'intégration fiscale de Sequana étaient suffisamment forts pour que ces redressements soient jugés injustifiés, a contesté la position de l'administration fiscale devant le tribunal administratif. Après des échanges d'écritures, le tribunal administratif de Montreuil a rendu, le 16 mai 2013, un jugement favorable à Boccafin, lui accordant la décharge des impositions complémentaires en matière d'impôt sur les sociétés. Les dégrèvements correspondants ont été notifiés par l'administration à la société le 30 mai 2013. Le délai d'appel de cette décision par l'administration expire en septembre 2013.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage, ni d'autre procédure gouvernementale ou judiciaire, en cours ou en suspens, susceptible d'avoir eu au cours des dix-huit derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou le résultat de la société et du groupe.

---

## *Perspectives de résultats 2013*

L'environnement économique toujours difficile en Europe devrait continuer de peser sur la demande en papiers d'impression sur le 2<sup>nd</sup> semestre. La meilleure tenue des papiers de spécialité d'Arjowiggins (notamment l'activité billets) et des autres marchés d'Antalis (produits d'emballage et supports de communication visuelle, pays émergents) devrait permettre de contenir l'impact négatif de la chute des volumes sur le chiffre d'affaires au 2<sup>nd</sup> semestre, notamment grâce à un effet de base favorable par rapport au 2<sup>nd</sup> semestre 2012.

Néanmoins, sur la totalité de l'année, le chiffre d'affaires de Sequana sera en retrait par rapport à 2012, dans des proportions toutefois inférieures au recul constaté sur le 1<sup>er</sup> semestre.

La fermeture de deux usines en 2012 permet à Arjowiggins en 2013 de faire face à la baisse des volumes dans le segment des papiers d'impression et de continuer à améliorer son efficacité opérationnelle avec un taux d'utilisation de ses usines supérieur à 90 %. En 2014, la fermeture définitive de l'usine d'Ivybridge, qui interviendra au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, la renforcera. Néanmoins, au regard de la tendance actuelle du marché, le groupe évaluera lors du 2<sup>nd</sup> semestre les différentes options lui permettant de continuer à améliorer sa productivité.

Antalis bénéficiera de la contribution croissante à sa marge brute de l'activité Emballage portée par les acquisitions réalisées en 2012. Par ailleurs, Antalis devrait finaliser l'acquisition de l'activité distribution de papiers de bureau de Xerox en Europe de l'Ouest au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Cette opération sera relative sur ses résultats dès 2014.

Enfin, dans les conditions actuelles de marché, la génération de cash flow et la réduction de la dette restent la priorité du groupe. Dans cette optique, Sequana poursuivra sa politique de protection de ses marges et la réduction de sa base de coûts fixes dans ses deux activités ; un plan d'économies sera mis en œuvre dans la division Couché US sur le 2<sup>nd</sup> semestre.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES

## — Bilan consolidé intermédiaire

En millions d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>30.06.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill		629	634
Autres immobilisations incorporelles		67	71
Immobilisations corporelles		333	347
Participations dans les entreprises associées		5	5
Actifs financiers non courants		17	13
Actifs d'impôts différés		11	7
Autres actifs non courants	4	155	99
<b>Sous-total actifs non courants</b>		<b>1 217</b>	<b>1 176</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours		431	448
Clients et comptes rattachés	4	507	523
Autres débiteurs	4	113	120
Actifs financiers courants		8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie		207	183
<b>Sous-total actifs courants</b>		<b>1 266</b>	<b>1 282</b>
Actifs destinés à être cédés	3b	7	16
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 490</b>	<b>2 474</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Notes</b>			
<b>30.06.2013</b>			
<b>31.12.2012</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		225	225
Réserves liées au capital		95	95
Réserves de conversion		(81)	(55)
Report à nouveau et autres réserves consolidées		449	508
Résultat consolidé de la période - part du groupe		(36)	(119)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>652</b>	<b>654</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>652</b>	<b>654</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	5	134	165
Emprunts et dettes financières	7	768	677
Passifs d'impôts différés		39	23
Autres passifs non courants		3	3
<b>Sous-total passifs non courants</b>		<b>944</b>	<b>868</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	5	35	40
Emprunts et dettes financières	7	41	46
Fournisseurs et comptes rattachés		587	622
Autres créditeurs		231	244
<b>Sous-total passifs courants</b>		<b>894</b>	<b>952</b>
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 490</b>	<b>2 474</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés semestriels.

## — Compte de résultat consolidé intermédiaire

En millions d'euros	Notes	Semestre clos le 30 juin	
		2013	2012
Chiffre d'affaires		1 799	1 977
Autres produits de l'activité		8	20
Achats consommés et variation des stocks		(1 241)	(1 352)
Charges de personnel		(282)	(310)
Charges externes		(209)	(233)
Impôts et taxes		(6)	(7)
Dotation aux amortissements		(31)	(32)
Dotation et reprise des provisions		(9)	(4)
Autres charges de l'activité		(10)	(16)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>19</b>	<b>43</b>
Autres produits opérationnels		5	1
Autres charges opérationnelles		(25)	(19)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>9</b>	<b>(20)</b>	<b>(18)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(1)</b>	<b>25</b>
Coût de l'endettement financier brut		(20)	(17)
Autres produits et charges financiers		(7)	(5)
<b>Résultat financier</b>		<b>(27)</b>	<b>(22)</b>
(Charge)/produit d'impôts	10	(8)	(12)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(36)</b>	<b>(9)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises associées		-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(36)</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>(36)</b>	<b>(9)</b>
Part attribuable aux :			
- Actionnaires de Sequana		<b>(36)</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat net par action</b>			
- Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité <sup>(1)</sup>		24 912 992	12 465 503
- Nombre d'actions retenues après dilution retraité <sup>(1)</sup>		24 912 992	12 465 503
<b>Résultat net par action</b> (en euros)		<b>(1,46)</b>	<b>(0,69)</b>
<b>Résultat dilué net par action</b> (en euros)		<b>(1,46)</b>	<b>(0,69)</b>

<sup>(1)</sup> Le nombre d'actions au 30 juin 2012 présenté dans ce tableau tient compte rétroactivement du regroupement intervenu en novembre 2012 et décrit dans la note 12a du chapitre 4 du document de référence 2012, ainsi que de l'opération décrite dans la note 8 du présent document. Par ailleurs, en application de la norme IAS 33, ce nombre d'actions a été retraité afin de prendre en compte l'incidence d'un prix d'émission de l'augmentation de capital de juillet 2012 inférieur au prix de marché à la date du lancement de l'opération, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés semestriels.

— *État consolidé intermédiaire du résultat global*

Semestre clos le 30 juin

<i>En millions d'euros</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(36)</b>	<b>(9)</b>
<b>Eléments recyclables en résultat</b>	<b>(26)</b>	<b>17</b>
Ecart de conversion	(26)	14
Gains et (pertes) liés aux instruments dérivés de taux et de change – comptabilité de couverture	-	3
Impact fiscal des gains et (pertes) liés aux instruments dérivés de taux et de change – comptabilité de couverture	-	-
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	<b>61</b>	<b>(20)</b>
Gains et (pertes) actuariels liés aux retraites et avantages assimilés	71	(26)
Impact fiscal des gains et (pertes) actuariels liés aux retraites et avantages assimilés	(10)	6
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>35</b>	<b>(3)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(1)</b>	<b>(12)</b>
Dont :		
- Part revenant aux actionnaires de Sequana	(1)	(12)
- Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés semestriels.

## — Variation des capitaux propres consolidés intermédiaires

<i>En millions d'euros</i>	Nombres d'actions émises <sup>(1)</sup>	Capital social	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Report à nouveau et autres réserves consolidées	Total capitaux propres - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	<b>8 257 500</b>	<b>74</b>	<b>95</b>	<b>(61)</b>	<b>(5)</b>	<b>566</b>	<b>669</b>	<b>1</b>	<b>670</b>
Résultat net		-	-	-	-	(9)	(9)	-	(9)
Augmentations de capital	78 957	1	-	-	-	(1)	-	-	-
Autres éléments du résultat global		-	-	14	3	(20)	(3)	-	(3)
Autres éléments	-	-	-	-	-	1-	1	-	1
<b>Capitaux propres au 30 juin 2012</b>	<b>8 336 457</b>	<b>75</b>	<b>95</b>	<b>(47)</b>	<b>(2)</b>	<b>537</b>	<b>658</b>	<b>1</b>	<b>659</b>
Résultat net		-	-	-	-	(114)	(114)	-	(114)
Augmentations de capital	16 672 915	150	-	-	-	(4)	146	-	146
Autres éléments du résultat global		-	-	(8)	1	(30)	(37)	-	(37)
Mouvements de périmètre		-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Autres éléments		-	-	-	-	1	1	-	1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>25 009 372</b>	<b>225</b>	<b>95</b>	<b>(55)</b>	<b>(1)</b>	<b>390</b>	<b>654</b>	<b>-</b>	<b>654</b>
Résultat net		-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Augmentations de capital	1 849	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global		-	-	(26)	-	61	35	-	35
Autres éléments	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
<b>Capitaux propres au 30 juin 2013</b>	<b>25 011 221</b>	<b>225</b>	<b>95</b>	<b>(81)</b>	<b>(1)</b>	<b>414</b>	<b>652</b>	<b>-</b>	<b>652</b>

<sup>(1)</sup> Les opérations sur le capital social et le nombre d'actions sont décrites dans la note 12 du chapitre 4 du document de référence 2012. Le nombre d'actions présenté dans ce tableau tient compte rétroactivement du regroupement intervenu en novembre 2012 et décrit dans la note 12a de ce même document.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés semestriels.

## Tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie nette

Semestre clos le 30 juin

En millions d'euros	Notes	2013	2012
<b>Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>			
Résultat net		(36)	(9)
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	11	27	24
+/- Plus ou moins values de cession	11	(4)	-
+/- Autres produits et charges calculés		-	1
+/- Charges et produits d'impôts (y compris impôts différés)	10	8	12
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>(5)</b>	<b>28</b>
- Impôts versés		(7)	(5)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	11	(28)	(15)
+/- Variation des prêts et dépôts de garantie		(4)	(6)
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>		<b>(44)</b>	<b>2</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>			
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(22)	(29)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	1
+/- Incidence de variation de périmètre	11	-	(26)
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(15)</b>	<b>(54)</b>
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>			
+ Variation nette des emprunts et dettes financières		86	(1)
+/- Mouvements des valeurs mobilières de placements à plus de 3 mois		-	(1)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>86</b>	<b>(2)</b>
Incidence des variations de cours des devises		(4)	2
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>23</b>	<b>(52)</b>
Trésorerie nette à l'ouverture		174	303
Trésorerie nette à la clôture		197	251
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie nette</b>		<b>23</b>	<b>(52)</b>
<b>Analyse de la trésorerie nette à la clôture</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		207	265
Concours bancaires courants et soldes bancaires créditeurs		(10)	(14)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>197</b>	<b>251</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels.



Le groupe Sequana (« le groupe ») a pour activités principales :

- La fabrication de papier techniques et de création avec Arjowiggins, détenue à 100 % ;
- La distribution professionnelle de papiers et produits d'emballage avec Antalis, détenue à 100 %.

Sequana, holding du groupe, est une société anonyme française dont le siège social est basé au 8 rue de Seine, 92100 Boulogne Billancourt. Elle est cotée au NYSE Euronext Paris.

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin sont présentés en euros arrondis au million le plus proche sauf indication contraire et ont été examinés par le conseil d'administration du 24 juillet 2013.

### **Note 1 – Faits marquants**

#### **Refinancement du groupe :**

- En date du 30 avril 2013, le groupe a finalisé avec ses banques l'extension jusqu'au 30 novembre 2015 du contrat de crédit syndiqué d'Arjowiggins signé en 2007 et prolongé en avril 2012, ainsi que des lignes de crédit bilatérales de Sequana.
- En date du 28 juin 2013, Antalis a conclu avec ses banques un accord de principe au terme duquel la maturité du contrat de crédit syndiqué signé en 2007 et prolongé en avril 2012 est étendue jusqu'au 30 novembre 2015.

Cet accord d'extension a été contractualisé par la signature avec les banques de documents détaillant les principaux termes de cette extension ou *term sheet*.

Les principales conditions contractuelles de ces facilités de crédit et leur évolution sont détaillées dans les notes 7 – Emprunts et dettes financières et 13 - Événements post-clôture.

#### **Offre d'acquisition d'une activité de Xerox en Europe de l'Ouest :**

En date du 19 juin 2013, Antalis a annoncé la signature d'une offre ferme au groupe américain Xerox pour l'acquisition de son activité de distribution de papiers de bureau en Europe de l'Ouest, assortie d'une licence d'exclusivité de la marque Xerox dans cette région.

Cette acquisition, qui est soumise à l'autorisation des autorités européennes de la concurrence, devrait être finalisée au début du quatrième trimestre 2013. Elle fait l'objet des procédures usuelles auprès des instances représentatives du personnel concernées.

Avec environ 280 collaborateurs dans 16 pays, l'activité papiers de bureau de Xerox génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 millions d'euros et représente un volume de l'ordre de 280 000 tonnes de papier.

## Note 2 – Règles et méthodes comptables

### a) *Référentiel appliqué*

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2013 ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012, tels qu'ils sont inclus dans le document de référence déposé par Sequana auprès de l'AMF le 30 avril 2013.

### b) *Base de préparation*

Les états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2013 ont été établis selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception de la norme IAS 19 révisée sur les avantages au personnel, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les données 2012 présentées en comparatif des données 2013 dans ces états financiers intermédiaires sont retraitées de l'impact rétrospectif de l'application de cette norme révisée, conformément au référentiel IFRS (cf. note 6 – Avantages au personnel). Les autres normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2013 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires condensés du semestre clos le 30 juin 2013, ni sur ceux du semestre clos le 30 juin 2012.

Par ailleurs, il est rappelé que s'agissant d'une période intermédiaire :

- la charge d'impôts est déterminée sur la base d'un taux d'impôt estimé au titre de l'exercice 2013. Ce taux est obtenu à partir des taux d'impôt qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des entités fiscales du groupe. Il est ensuite appliqué au résultat avant impôt de chaque entité fiscale pour la période intermédiaire.
- Les charges associées aux plans de retraite et autres avantages au personnel à prestation définie sont comptabilisées sur la base d'un prorata des charges annuelles projetées, telles qu'elles ressortaient des évaluations actuarielles réalisées à la clôture de l'exercice précédent par des experts indépendants. Les engagements nets sont évalués pour la plupart des plans en mettant à jour au 30 juin 2013 la valeur des actifs et les principales hypothèses actuarielles, notamment celles liées à l'évolution des conditions de marché. Seuls les événements ayant un impact significatif sur la population ou sur les conditions des plans sont pris en compte dans les calculs.

Le groupe estime par ailleurs que les autres normes, interprétations et amendements déjà adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur à ce jour seront sans incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

Enfin, aucune norme ou interprétation publiée au JOUE (Journal Officiel de l'Union européenne) à la date du 30 juin 2013 et d'application optionnelle pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a été appliquée par anticipation.

### c) *Estimations*

La préparation des états financiers implique pour le groupe de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui peuvent influencer sur la valeur de certains actifs et passifs comme sur le montant de certains produits et charges comptabilisés. Ces estimations et hypothèses tiennent compte notamment des risques spécifiques liés aux métiers du groupe, mais également de ceux plus généraux auxquels sont exposées les entreprises qui opèrent dans un contexte international.

Dans l'exercice de son jugement, le groupe se fonde sur son expérience passée et sur les informations disponibles qu'il considère comme déterminantes. Les hypothèses utilisées sont réexaminées régulièrement pour la mise à jour des estimations. En raison des incertitudes inhérentes à l'utilisation d'hypothèses dans un processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers du groupe soient différents des valeurs actuellement estimées et comptabilisées.

Les hypothèses significatives retenues par le groupe pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2013 portent principalement sur l'estimation des provisions (cf. note 5).

#### **d) Saisonnalité**

Les activités du groupe ne présentent pas de variation saisonnière significative.

### **Note 3 – Changements affectant le périmètre**

#### **3a - Acquisitions**

##### **2013**

Il n'y a pas eu d'acquisition significative au premier semestre 2013.

##### **2012**

Dans le cadre de sa stratégie de développement dans la distribution de produits d'emballage industriel, le groupe a réalisé quatre acquisitions dans ce secteur en 2012.

- Le 3 janvier 2012, Antalis a acquis l'activité de distribution de produits d'emballage au Royaume-Uni auparavant exercée par la société britannique Ambassador, pour un prix de 9 millions de livres sterling (10 millions d'euros). Cette activité représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros.
- Le 29 février 2012, Antalis a acquis la société allemande Pack 2000 pour un montant de 16 millions d'euros. Cette société réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 25 millions d'euros.
- Le 3 septembre 2012, acquisition de la société Branopac spécialisée dans la distribution de produits d'emballage en République tchèque pour 81 millions de couronnes tchèques (3 millions d'euros). Cette société réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 millions d'euros.
- Le 12 septembre 2012, Antalis a finalisé pour un prix de 8 369 millions de pesos chiliens (14 millions d'euros) l'acquisition de la société chilienne Abitek. Cette société réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 12 millions d'euros.

L'allocation du prix d'acquisition des sociétés Ambassador, Pack 2000 et Branopac a conduit à la comptabilisation des actifs et passifs suivants :

- Marque : 3 millions d'euros (Ambassador et Pack 2000),
- Relations contractuelles : 8 millions d'euros (Ambassador et Pack 2000),
- Goodwills : 16 millions d'euros (Pack 2000 : 10 millions d'euros, Ambassador : 4 millions d'euros, Branopac : 2 millions d'euros),
- Impôts différés passifs : (3) millions d'euros.

L'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs a été faite sur une base provisoire au 31 décembre 2012 pour Abitek, qui s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 10 millions d'euros.

L'allocation définitive du prix sera finalisée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 (soit dans le délai de douze mois qui suit l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée).

### 3b - Postes du bilan inclus dans les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés

Ils sont détaillés comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2013	31.12.2012
<b>Actifs non-courants destinés à être cédés</b>		
Immobilisations corporelles	7	16
Stock et en-cours	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres actifs courants	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>16</b>
<b>Passifs associés aux actifs destinés à être cédés</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres passifs courants	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2012, les actifs du groupe destinés à être cédés incluait essentiellement les terrains et autres immobilisations corporelles de la société Dalum Papir A/S au Danemark, dont les deux sites de production et de transformation avaient été fermés en fin d'année.

Au cours du premier semestre 2013, le site de Maglemølle et l'unité de production d'électricité du site d'Odense ont été vendus pour un prix supérieur de 3 millions d'euros à la valeur à laquelle ils avaient été comptabilisés en application de la norme IFRS 5 (juste valeur diminuée des coûts de la vente). La plus-value résultant de ces transactions a été comptabilisée en produit dans le résultat de la période.

Cet impact a été compensé au compte de résultat par une charge de dépréciation équivalente des actifs restant à céder au 30 juin (site d'Odense et machines), dont la valeur résiduelle constitue l'essentiel de ce poste à cette date.

#### Note 4 – Autres actifs

Analyse par nature des valeurs nettes :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2013	31.12.2012
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>155</b>	<b>99</b>
Actifs liés à des régimes de retraite à prestations définies	147	91
Autres actifs liés aux avantages au personnel	7	7
Créances d'impôts exigibles	1	1
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>507</b>	<b>523</b>
Valeur brute	540	557
Provision pour dépréciation	(33)	(34)
<b>AUTRES DEBITEURS</b>	<b>113</b>	<b>120</b>
Créances d'impôts exigibles	11	12
Créances d'impôts indirects	25	23
Créances sur cession d'immobilisations	3	-
Avances et acomptes sur fournisseurs	4	4
Autres créances	70	81

## Note 5 – Provisions

Analyse par nature des provisions :

En millions d'euros	Part courante		Part non courante	
	30.06.2013	31.12.2012	30.06.2013	31.12.2012
Restructurations	13	19	-	5
Litiges et risques environnementaux	7	3	7	8
Retraites et avantages assimilés	9	9	109	133
Autres provisions <sup>(1)</sup>	6	10	18	18
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>134</b>	<b>164</b>

<sup>(1)</sup> Le poste « Autres provisions » inclut notamment des provisions dotées en 2012 au titre des loyers à payer pour divers locaux et entrepôts partiellement ou totalement vacants. Il inclut également une provision liée à la cession de l'activité autocopiants d'Arjowiggins en 2009.

Variation des provisions sur la période (6 mois) :

En millions d'euros	Solde d'ouverture	Dotation de la période	Utilisation	Reprise sans utilisation	Autres <sup>(1)</sup>	Solde de clôture
Restructurations	24	5	(13)	(1)	(2)	13
Litiges et risques environnementaux	11	4	(2)	-	1	14
Retraites et avantages assimilés	142	7	(5)	(1)	(25)	118
Autres provisions	28	1	(4)	-	(1)	24
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>17</b>	<b>(24)</b>	<b>(2)</b>	<b>(27)</b>	<b>169</b>
Dotation aux provisions - Résultat opérationnel courant	-	9	-	(1)	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	8	-	(1)	-	-

<sup>(1)</sup> La colonne "Autres " inclut notamment l'incidence des gains actuariels nets du semestre, comptabilisés en autres éléments du résultat global pour 20 millions d'euros avant impôts.

### Litige fiscal entre Boccafin et l'administration fiscale

Par décision en date du 16 mai 2013, le tribunal administratif de Montreuil a accordé la décharge des impositions complémentaires mises à la charge de Boccafin en matière d'impôt sur les sociétés. Les dégrèvements correspondants ont été notifiés par l'administration le 30 mai 2013 à la société.

Ce jugement de première instance confirme la position retenue par Sequana au 31 décembre 2012 qui considère comme infondées les demandes de l'administration, justifiant l'absence de provision sur ce litige.

L'administration fiscale dispose d'un délai expirant mi-septembre pour interjeter appel de cette décision.

## Enquêtes en droit de la concurrence

Depuis septembre 2010, les autorités de la concurrence européenne et nationales mènent des enquêtes dans le secteur des enveloppes aux fins de rechercher des preuves portant sur des actes d'ententes horizontales. Dans ce contexte, le site de production d'enveloppes du groupe Antalis situé en Espagne (Antalis Envelopes Manufacturing SL) ainsi qu'une société de commercialisation espagnole (Hispanel) dans laquelle Antalis détenait une participation minoritaire ont fait l'objet d'une inspection des autorités espagnoles de la concurrence.

L'enquête du Bureau d'Investigations de la Commission nationale de la Concurrence a conclu à des faits d'ententes sur le marché des enveloppes, d'une part en Espagne et, d'autre part sur le marché destiné à l'exportation, de la part d'Antalis Envelopes Manufacturing SL et d'Antalis International (pour cette dernière uniquement du fait de sa qualité de société-mère).

A la date du 30 juin 2013, le groupe a fait l'objet de deux condamnations dans le cadre de ces deux enquêtes :

Marché export : par décision du Conseil de la Commission nationale de la Concurrence du 15 octobre 2012, Antalis Envelopes Manufacturing SL (AEM) a été condamnée à une amende de 0,5 million d'euros payée le 3 décembre 2012.

Les autres parties, plus lourdement sanctionnées, ont fait appel et AEM s'est joint à l'appel ainsi interjeté pour défendre ses intérêts.

Marché domestique : par décision du Conseil de la Commission nationale de la Concurrence reçue le 27 mars 2013, Antalis Envelopes Manufacturing SL (AEM) (avec solidarité d'Antalis International) a été condamnée à une amende de 4,7 millions d'euros, qui fait l'objet d'une provision pour ce même montant au bilan consolidé du 30 juin 2013. Antalis a également fait appel de cette décision.

## Note 6 – Avantages au personnel

### Réconciliation de l'engagement net au titre des avantages au personnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Provisions de retraite et avantages au personnel	(118)	(141)
Autres actifs liés aux avantages au personnel	147	109
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>(32)</b>

### Evènements significatifs du 1<sup>er</sup> semestre 2013

Dans le cadre de sa politique de réduction des risques liés aux engagements de retraite, le groupe étudie régulièrement les possibilités de révision des conditions des régimes en place.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, la minoration des engagements de retraite résultant des évolutions intervenues au cours du premier semestre a été évaluée et comptabilisée en produit au compte de résultat du 30 juin 2013 pour un montant d'environ 4 millions d'euros, principalement sur un plan de retraite irlandais d'Antalis.

## Incidences de la norme IAS 19 révisée

La norme IAS 19 révisée, publiée en juin 2011 et adoptée par l'Union européenne en juin 2012 est entrée en application obligatoire à compter de l'exercice 2013.

L'application de la norme étant rétrospective, les dispositions d'IAS 8 ont conduit à une date de première application correspondant à l'ouverture du premier exercice comparatif publié dans les comptes consolidés de l'exercice 2013, soit le 1er janvier 2012, avec les incidences rétrospectives suivantes sur les comptes de l'exercice 2012 publiés :

- charge supplémentaire de 2,4 millions d'euros (1,2 millions au 30 juin 2012) comptabilisée en résultat opérationnel en contrepartie de gains équivalents en capitaux propres du fait de la modification du mode de calcul de l'intérêt sur les actifs de couverture. Selon la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement attendu utilisés pour le calcul de la charge de l'exercice sont égaux au taux d'actualisation.
- incidence fiscale du retraitement ci-dessus, qui se traduit par une charge d'impôt différé supplémentaire de 1,1 million d'euros (0,5 million au 30 juin 2012) en contrepartie d'un produit d'impôt différé équivalent en capitaux propres.
- au 1er janvier 2012, incidence non matérielle de la reconnaissance du montant de coût des services passés non comptabilisés à cette date, en contrepartie des réserves.
- pas d'incidence significative liée à la prise en compte des taxes et des frais administratifs puisque les principales charges étaient déjà comptabilisées.

La comptabilisation des gains et pertes actuariels directement par capitaux propres (présentée dans l'état du résultat global), rendue obligatoire par la norme IAS 19 révisée, était déjà la méthode appliquée par Sequana préalablement à la publication de cette dernière. Cette disposition est donc sans incidence sur les comptes du groupe.

## Note 7 – Emprunts et dettes financières

### 7a – Analyse par échéance

<i>En millions d'euros</i>	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Concours bancaires courants et banques créditrices	10	-	-	10
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26	756	-	782
Dettes de location-financement	5	9	1	15
Autres dettes financières	-	2	-	2
<b>Emprunts et dettes financières au 30 juin 2013</b>	<b>41</b>	<b>767</b>	<b>1</b>	<b>809</b>
Concours bancaires courants et banques créditrices	9	-	-	9
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28	663	-	691
Dettes de location-financement	4	9	3	16
Autres dettes financières	5	2	-	7
<b>Emprunts et dettes financières au 31 décembre 2012</b>	<b>46</b>	<b>674</b>	<b>3</b>	<b>723</b>

## 7b – Endettement financier net et gestion des risques financiers

<i>En millions d'euros</i>	<b>30.06.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Emprunts et dettes financières	809	723
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(207)	(183)
Autres valeurs mobilières de placement	(1)	(2)
<b>Endettement financier net</b>	<b>601</b>	<b>538</b>

### a/ Evolution des conditions contractuelles d'utilisation des lignes de crédit et liquidité

La mise à disposition des lignes de crédit est en particulier soumise au respect par chaque emprunteur de plusieurs covenants testés périodiquement et décrits ci-après :

Au terme du test intervenu à la date du 30 juin 2013, tous les ratios définis par ces covenants étaient respectés.

### Arjowiggins

Le contrat de crédit syndiqué signé en 2007 par Arjowiggins et renouvelé en avril 2012 a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2015 à hauteur du montant initial, soit 400 millions d'euros.

Les modifications des conditions contractuelles introduites par le contrat ainsi prolongé portent essentiellement sur le respect des covenants suivants :

#### *Dettes nette consolidée/Excédent Brut d'Exploitation consolidé (Leverage) :*

30 juin 2013	< 8,25
30 septembre 2013	< 7,50
31 décembre 2013	< 6,00
31 mars 2014	< 6,25
30 juin 2014	< 4,75
30 septembre 2014	< 5,50
31 décembre 2014	< 4,25
31 mars 2015	< 4,75
30 juin 2015	< 3,50
30 septembre 2015	< 3,75

#### *Montant maximum d'investissements annuels :*

31 décembre 2013	35 millions d'euros
31 décembre 2014	35 millions d'euros
31 décembre 2015	35 millions d'euros

Le covenant sur le montant minimum de Capitaux Propres a été supprimé et celui du « Debt Service Cover » ne sera pas testé au 31 décembre 2013.

Enfin, la marge sur les tirages en euro est inchangée à 4,10 %. Le paiement d'une partie de cette marge est différé au terme du contrat en novembre 2015 à hauteur de :

2,50 % pour l'année 2013
2,00 % pour 2014
1,00 % pour 2015.



## **Antalis International**

Le contrat de crédit syndiqué signé en 2007 par Antalis a été prolongé en avril 2012 pour une période de deux ans jusqu'au 30 juin 2014 pour un montant de 560 millions d'euros (530 au 30 juin 2013), amorti partiellement par tranches de 20 millions d'euros en 2012, 2013 et 2014.

Au 30 juin 2013, ce contrat est en cours de renouvellement pour une extension de la maturité au 30 novembre 2015 (cf. notes 1 et 13).

## **Sequana**

La ligne de crédit bilatérale accordée à Sequana a quant à elle bénéficié de la modification suivante en ce qui concerne les covenants financiers à respecter :

*Dette nette consolidée/Excédent Brut d'Exploitation consolidé (Leverage) :*

31 décembre 2013	< 4,75
30 juin 2014	< 4,25
31 décembre 2014	< 4,00
30 juin 2015	< 3,50

Les covenants ci-dessous restent identiques :

➤ *Dette Nette consolidée/Fonds Propres consolidés (Gearing) :*

30 juin 2013	≤ 1,2
à partir du 31 décembre 2013	≤ 1,1

➤ *Excédent Brut d'Exploitation consolidé / Charge d'Intérêts Nette consolidée (hors intérêts dont le paiement est différé) (Interest Cover)*

Test semestriel lors duquel ce ratio doit être ≥ 3,0.

## **b/ Conséquences comptables du refinancement**

Le renouvellement des lignes de crédit d'Arjowiggins et de Sequana a été traité selon le principe d'une continuité des contrats existant. Les frais restant à amortir jusqu'en juin 2014 pour Arjowiggins et Sequana sont, depuis le 30 avril 2013, amortis sur la nouvelle durée du contrat.

Les frais associés au renouvellement et au fonctionnement des lignes de crédit sont traités comme suit dans les comptes consolidés :

- l'ensemble des frais directement imputables au financement ont été inclus dans le coût amorti et sont amortis linéairement sur la durée de vie contractuelle de la dette, au titre du financement en continu de la liquidité ; l'amortissement de ces frais comptabilisé au compte de résultat du premier semestre 2013 se traduit par une charge de 3 millions d'euros.
- les frais courants de rémunération des agents, les frais d'utilisation et de non utilisation sont enregistrés en résultat à mesure qu'ils sont générés et ne sont pas inclus dans le coût amorti.

Le traitement de la dette en continuité a permis de maintenir la relation de couverture des instruments dérivés de taux d'intérêt dont le sous-jacent était constitué par les tirages sur cette ligne de crédit. Ces instruments ont une maturité maximum jusqu'en juin 2014.

## Note 8 – Capital social

### Emission d'actions nouvelles dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions décidé le 9 février 2010 telles que modifiées le 21 juillet 2011, une augmentation du capital social d'un montant nominal de 16 641 euros est intervenue le 30 avril 2013 par la création de 1 849 actions, remises aux bénéficiaires français du plan en raison de la satisfaction d'une partie des conditions de performance au 31 décembre 2012.

Le capital social de la société a ainsi été porté, avec effet au 30 avril 2013, de 225 084 348 euros à 225 100 989 euros, divisé en 25 011 221 actions de 9 euros chacune.

## Note 9 – Autres produits et charges opérationnels

<i>En millions d'euros</i>	Semestre clos le 30 juin	
	2013	2012
<b>Autres produits opérationnels</b>		
Plus- value de cession d'actifs corporels ou incorporels <sup>(1)</sup>	4	-
Reprise de provisions pour litiges	1	-
Autres produits opérationnels	-	1
<b>Sous-total - Autres produits opérationnels</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>		
Dotation pour pertes de valeur d'actifs <sup>(1)</sup>	(5)	-
Charges de restructuration nettes	(15)	(14)
Provisions pour autres litiges <sup>(2)</sup>	(4)	(3)
Autres éléments nets	(1)	(2)
<b>Sous-total – Autres charges opérationnelles</b>	<b>(25)</b>	<b>(19)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(20)</b>	<b>(18)</b>

<sup>(1)</sup> Ces deux postes incluent notamment en 2013 une plus-value et une dépréciation de même montant décrits dans la note 3b.

<sup>(2)</sup> Incidence essentiellement de la provision pour amende décrite dans la note 5.

## Note 10 – Charge d'impôts

La preuve d'impôts s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Semestre clos le 30 juin	
	2013	2012
Résultat opérationnel	(1)	25
Résultat financier	(27)	(22)
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>(28)</b>	<b>3</b>
Taux de l'impôt théorique courant en France	36,10 %	36,10 %
Taux effectif d'impôts du groupe	n/a	n/a
Impôt théorique (a)	10	(1)
Impôt réel (b)	(8)	(12)
<b>ECART (b-a)</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>
<b>L'écart s'analyse comme suit :</b>		
Différence taux droit commun/taux réduit et autres taux	(1)	2
Autres différences permanentes	(3)	(3)
Activation / (non-activation) nette d'impôts différés actifs	(16)	(14)
Economie d'impôts sur déficits antérieurs non activés	1	4
Autres éléments	1	-
<b>ECART</b>	<b>(18)</b>	<b>(11)</b>

## Note 11 – Analyse des flux de trésorerie consolidés

Semestre clos le 30 juin

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>		
Dotations de dépréciation des goodwills	-	-
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	36	31
Autres dotations (reprises) pour provisions au passif	(9)	(7)
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
<b>(Plus) - ou moins-values de cession</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	-
<b>(PLUS) - OU MOINS-VALUES DE CESSION</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		
Stocks	8	(13)
Clients	1	8
Fournisseurs	(23)	8
Autres créances	(7)	(12)
Autres dettes	(7)	(6)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>(28)</b>	<b>(15)</b>
<b>Incidence nette des variations de périmètre</b>		
Acquisition Pack 2000 & Ambassador (cf. note 3)	-	(26)
<b>INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE PERIMETRE</b>		<b>(26)</b>

## Note 12 – Informations sectorielles

### 12a – Analyse sectorielle du compte de résultat pour le semestre clos le 30 juin 2013

<i>En millions d'euros</i>	<b>Arjowiggins</b>	<b>Antalis</b>	<b>Holdings et éliminations</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Chiffre d'affaires externe	542	1 257	-	1 799
Chiffre d'affaires inter-secteurs	119	3	(122)	-
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>661</b>	<b>1 260</b>	<b>(122)</b>	<b>1 799</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>(5)</b>	<b>19</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(7)</b>	<b>12</b>	<b>(6)</b>	<b>(1)</b>
Résultat financier	-	-	-	(27)
(Charge)/produit d'impôts	-	-	-	(8)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(36)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises associées	-	-	-	-
<b>Résultat net total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(36)</b>
Résultat net - Part du groupe	-	-	-	(36)

### 12b – Analyse sectorielle du compte de résultat pour le semestre clos le 30 juin 2012

<i>En millions d'euros</i>	<b>Arjowiggins</b>	<b>Antalis</b>	<b>Holdings et éliminations</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Chiffre d'affaires externe	613	1 364	-	1 977
Chiffre d'affaires inter-secteurs	132	2	(134)	-
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>745</b>	<b>1 366</b>	<b>(134)</b>	<b>1 977</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>(9)</b>	<b>43</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>(9)</b>	<b>25</b>
Résultat financier	-	-	-	(22)
(Charge)/produit d'impôts	-	-	-	(12)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>
Résultat net des activités abandonnées	2	-	-	-
<b>Résultat net total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>
Résultat net - Part du groupe	-	-	-	(9)

## Note 13 – Evènements post-clôture

Le 24 juillet 2013, Antalis International (Antalis) a signé la documentation juridique confirmant l'extension jusqu'au 30 novembre 2015 du contrat de crédit syndiqué, qui avait été conclu en 2007 et modifié et réitéré en 2012, actuellement de 530 millions d'euros, dans les conditions prévues par l'accord de principe signé le 28 juin 2013 (cf. note 1 – Faits marquants).

Dans le cadre de cette documentation, Antalis a obtenu certaines modifications des conditions contractuelles, dont les plus importantes portent sur les covenants financiers à respecter qui s'établissent désormais comme suit :

➤ *Dettes Nette consolidée/Excédent Brut d'Exploitation consolidé (Leverage) :*

30 juin 2013	≤ 3,50
30 septembre 2013	≤ 5,00
31 décembre 2013	≤ 3,00
31 mars 2014	≤ 4,45
30 juin 2014	≤ 3,20
30 septembre 2014	≤ 4,50
31 décembre 2014	≤ 2,85
31 mars 2015	≤ 4,20
30 juin 2015	≤ 2,95
30 septembre 2015	≤ 3,80

➤ *Résultat d'Exploitation Courant consolidé/Charge d'Intérêts Nette consolidée (Interest Cover) :*

30 juin 2013	≥ 2,40
31 décembre 2013	≥ 2,35
30 juin 2014	≥ 2,40
31 décembre 2014	≥ 2,45
30 juin 2015	≥ 2,50

Le contrat prévoit d'ores et déjà l'ajustement de ces deux derniers covenants en cas de réalisation de l'acquisition auprès du groupe Xerox décrite dans la note 1.

➤ *Dettes Nette consolidée/Fonds Propres consolidés (Gearing)*

Test semestriel lors duquel ce ratio doit être < 1,1 (inchangé).

Le mécanisme des sûretés (en particulier le nantissement des créances commerciales) demeure inchangé.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des conditions de marché, l'avenant au contrat de crédit définit, pour les tirages en euros, des marges comprises :

- entre 2,85 % et 4,5 % jusqu'au 31 mars 2014
- entre 3,10 % et 4,75 % entre le 31 mars 2014 et le 30 septembre 2014
- entre 3,35 % et 5,00 % à partir du 30 septembre 2014

ces fourchettes étant fonction du niveau du ratio « Dettes Nette consolidée/ Excédent Brut d'Exploitation consolidé » à la date de test immédiatement précédente.

Enfin, le contrat prévoit la poursuite de l'amortissement progressif de la tranche A du crédit pour les exercices 2014 et 2015 (à hauteur de 30 millions par an).

# ***Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013***

## **PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Constantin Associés**

*Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Ltd*  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly sur Seine cedex

Aux actionnaires

### **SEQUANA**

8, rue de Seine  
92100 Boulogne Billancourt

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sequana, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

Constantin Associés  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Ltd  
Jean-Paul Séguret

— *Attestation du responsable du rapport financier semestriel* —

---

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés au 30 juin 2013 présentés dans le présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que des principales transactions entre parties liées et que le rapport semestriel d'activité, également inclus dans le présent rapport financier semestriel, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice en cours.

Boulogne-Billancourt, le 25 juillet 2013



Pascal Lebard  
Président-Directeur général

# SEQUANA

8 rue de Seine  
92100 Boulogne Billancourt – France

+33 (0)1 58 04 22 00  
[contact@sequana.com](mailto:contact@sequana.com)  
[www.sequana.com](http://www.sequana.com)